

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
SESSION DE FEVRIER 2014
Economie-Agriculture / Mission II,
Emile BIHAN, groupe Bretagne Écologie

Monsieur le Président, chers collègues,

Dans l'ensemble nous soutenons les objectifs présentés concernant le développement économique. Nous tenons cependant à formuler un certain nombre de remarques.

Nous rappelons notre attachement à la gouvernance de l'action économique de la Région par les élus et pour nous cette gouvernance ne doit donc pas être externalisée.

Le contexte budgétaire contraint actuel entraîne une obligation de suivi et de sélection des projets de R&D effectivement soutenus par la région, avec des contrats clairs d'objectifs et de moyens, et la mise en place d'indicateurs de suivi en termes d'emplois notamment.

Concernant l'économie sociale et solidaire, programme 225, si nous constatons avec satisfaction une évolution positive et continue depuis le début de la mandature, il nous semble néanmoins important de clarifier le périmètre exact de l'ESS, et je souhaiterais que ceci soit effectif dans le futur projet de loi Hamon sur l'ESS.

Aujourd'hui en effet il suffit d'être doté de la structure juridique coopérative ou mutuelle pour relever de l'Economie Sociale et Solidaire. Ainsi par exemple tout le monde a pu apprécier le caractère social et solidaire d'une certaine coopérative agricole lors du conflit Gad en 2013.

Les coopératives agricoles ainsi que les banques mutuelles ont désormais des fonctionnements pratiquement similaires aux structures purement privées équivalentes. Il semble donc abusif de les compter dans la même catégorie que les structures réellement sociales et solidaires.

Par ailleurs, pour les attributions en CTE (Comités techniques économiques) il nous semble qu'une différenciation de l'accompagnement financier de la Région -en fonction du dynamisme et des projets menés par pays- serait plus juste et plus motivante pour les pôles ESS en question.

Pour le programme 242, l'économie maritime, il nous paraîtrait important d'y inclure le port de Brest et ses aménagements en cours et notamment le développement d'une structure commerciale de haut niveau dédiée à la prospection et la concrétisation des implantations industrielles pour les énergies marines renouvelables.

Concernant l'agriculture, pour les programmes 231 et 232 nous en approuvons les grandes lignes qui sont dans la continuité de la Nouvelle Alliance, à savoir renouveler les générations, moderniser les outils de production, développer l'agriculture biologique et herbagère, développer le lien entre les citoyens les territoires et l'agriculture, et développer la valorisation des produits agricoles dans l'agroalimentaire.

Il y a des pertes d'emplois massives, mais souvent invisibles : celles des paysans qui arrêtent leur exploitation. Pour tenter d'enrayer ce phénomène, il nous paraît important de susciter et de soutenir le développement de l'information sur la transmission, de sensibiliser les cédants pour anticiper et mieux préparer les transmissions, en complément des actions dédiées aux installations. En effet dans les années qui viennent, plus de 30 % des exploitations agricoles vont changer de main. Cela ne doit pas être un facteur d'agrandissement et de baisse du nombre d'exploitants. L'objectif du maintien d'exploitations de taille moyenne va à l'encontre du toujours plus grand, toujours plus gros qui a malheureusement été confirmé par le décret sur l'agrandissement des élevages porcins.

Une des priorités du Conseil régional concernant la modernisation est la performance énergétique et l'autonomie des exploitations. Je voudrais sur ce sujet faire un point particulier sur les serres de maraîchage qui se développent de manière significative, je le constate particulièrement autour de Brest pour les tomates et les fraises. L'évolution du fuel vers d'autres modes de chauffage (gaz, chaudières bois) suscite des demandes d'aides financières, notamment pour la cogénération avec les chaudières à gaz. Il paraît utile et assez urgent d'avoir une réflexion globale sur ces productions sous serres pour voir quelles évolutions la Région veut encourager, et pas nécessairement dans le sens de contourner la nature en produisant chez nous sur les 4 saisons les mêmes fruits et légumes. Ainsi, et à l'instar des huitres triploïdes, arriver à produire en Bretagne la « tomate des 4 saisons » ne nous semble pas être un objectif à atteindre.

Certaines pratiques agricoles (sous serres ou en pleine terre, ainsi qu'en élevage) se traduisent encore par des atteintes à l'environnement que certaines actions et financements de la Région essaient, tant bien que mal, de corriger. Probablement dans le domaine agricole et agro-alimentaire, s'est-on enfermé trop longtemps dans une politique de l'offre plutôt que de se pencher sur la demande.

Pourtant la demande des consommateurs pour une agriculture de proximité fournissant des produits sains, en harmonie avec la nature et les saisons, à l'origine contrôlée, existe bel et bien et ne demande qu'à se développer.

Dans ce cadre, par exemple le développement de l'agriculture biologique et herbagère prend toute sa part, non pas d'une manière marginale, mais de façon ambitieuse pour devenir un jour visible au-delà des niches dans lesquelles on la confine aujourd'hui. La loi « Grenelle I » fixait un objectif de 6 % de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique en 2012 et 20 % en 2020. Nous en sommes encore loin avec nos 3,9 % en Bretagne en 2012.

La stratégie de la Région de développement des circuits courts, et de valorisation de tous les labels de qualité, ancrés sur les territoires nous paraît aller dans le bon sens.

Ainsi, le Plan Protéines du Grand Ouest prend tout son sens. Car pour garantir des produits sains aux consommateurs, il est nécessaire de prendre en compte la chaîne en aval, mais aussi en amont, et de se mettre progressivement à l'abri des importations de soja trop souvent OGM. L'herbe est un fourrage équilibré favorable à l'autonomie alimentaire des exploitations. Il est donc logique que la Région soutienne son développement.

Monsieur le Président, nous savons que la voie est étroite car les pressions à l'intérieur comme à l'extérieur de notre Région sont très puissantes. Beaucoup voudraient faire payer à l'agriculture paysanne et à l'environnement la facture des velléités productivistes. Nous soutenons le fait que la Région poursuive la voie qu'elle a choisie pour se préparer à répondre aux besoins des générations futures, qu'elles soient urbaines ou rurales.

Je vous remercie.